

Colloque

Un siècle d'adoption des enfants en France (1923-2023)

Université d'Angers
Mardi 20 – mercredi 21 juin 2023

Appel à communication

Il y a 100 ans, en France, l'adoption des mineurs devenait possible par une loi du 19 juin 1923 autorisant la création d'un lien de filiation juridique entre l'enfant adopté et l'adulte adoptant.

Le colloque organisé par l'UMR TEMOS <https://temos.cnrs.fr/>, le Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse <https://enfance-jeunesse.fr/> et sa chaire 'Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes' et le programme ANR EN-MIG <https://enmig.hypotheses.org/> a pour objectif de faire le point sur les connaissances et les problématiques de recherche en sciences humaines et sociales sur un siècle d'adoption d'enfants en France.

Argumentaire :

Au XIX^e siècle, avec le Code civil de 1804, l'adoption était réservée aux adultes. Pour autant, comme dans les périodes antérieures, les pratiques de circulation d'enfants et de prise en charge d'enfants abandonnés, trouvés ou orphelins étaient nombreuses. L'après Grande Guerre est marqué par une prise de conscience de l'enfance à protéger, par l'évolution du diagnostic médical autour de l'infécondité et par des inquiétudes démographiques. Aussi, la loi sur l'adoption des mineurs de 1923, qui crée une filiation additive, est à deux faces : il s'agit, selon les circonstances, d'offrir une famille à un enfant qui en est dépourvu ou d'accorder un enfant à une famille qui n'en a pas, les deux objectifs pouvant se conjuguer.

En un siècle, la législation sur l'adoption a évolué avec des étapes importantes qui ont modernisé la pratique et l'ont adaptée aux évolutions de la société. L'adoption a été de plus en plus médiatisée et a engendré de nombreux débats, parfois polémiques. Elle pose en effet de grandes questions relatives, notamment, à la filiation, au faire famille, au gouvernement des populations, au caractère illicite de certaines pratiques, à l'identité et aux origines des premières personnes concernées à savoir les personnes adoptées. À côté des acteurs traditionnels de l'adoption – les adoptants, les intermédiaires, les États –, sont venus s'ajouter plus récemment différentes générations de personnes adoptées qui progressivement ont pris la parole pour s'exprimer sur leur expérience vécue.

À l'échelle transnationale, dans le contexte des guerres, de la décolonisation, de la globalisation, en tant que migration singulière, l'adoption internationale a croisé les grandes questions de l'humanitaire et du développement. Le colloque sera aussi l'occasion de marquer le trentième anniversaire de la convention de La Haye (29 mai 1993) dont l'objectif est de réguler les pratiques de l'adoption internationale dans les pays de départ des enfants comme dans les pays d'arrivée.

Thématiques (liste non limitative) :

- **Le cadre juridique et institutionnel** de l'adoption en France, de la loi de 1923 à celle de 2022 en passant par les étapes importantes de 1939, 1958, 1966 bien sûr (adoption simple, adoption plénière), 1996, 2013 et d'autres textes instituant divers organismes, par exemple le Conseil supérieur de l'adoption, la Mission de l'adoption internationale, l'Agence française de l'adoption, le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, etc.

- **La mesure du ph nom ne dans le temps** par des approches d mographiques et statistiques pour l'adoption nationale et pour l'adoption internationale.
- **La nature de l'adoption** : une mesure de protection prise dans l'int r t de l'enfant ? Un moyen de faire famille ? Une prise en charge de l'enfance qui convient   tous les acteurs ? Etc.
- **Adoption internationale et contextes** : fins de guerres, d colonisation/postcolonial, humanitaire, d veloppement, globalisation, migrations, retours des personnes adopt es...
- **Les logiques des acteurs** et leurs mutations internes :  uvres et organismes d'adoption, autres interm diaires fran ais ou  trangers, organisations et expressions des personnes adoptantes, organisations et expressions des personnes adopt es ; agentivit , messages et revendications.
- **Les pratiques de l'adoption** pendant un si cle : les  volutions du processus administratif et judiciaire de l'adoption, la question des d viances et des pratiques illicites.
- **Sociologie de l'adoption** : selon les  poques, qui sont les enfants adopt s (pupilles de l' tat, enfants  trangers, enfants d'origines, couleurs et religions diverses, enfants handicap s, enfants   besoins sp cifiques...) ? Quels parcours et quelles trajectoires pour les personnes adopt es ? Qui sont les adoptants ? Etc.
- **Adoption et morphologie familiale** : ce que l'adoption fait au gouvernement des familles,   la filiation,   la parent ,   la parentalit , aux adelphies, aux pr noms et noms, etc.
- **L'adoption aux risques des droits des enfants et des autres personnes concern es** : familles de naissance, m res (accouchement dans le secret notamment), personnes adoptantes, personnes adopt es (acc s aux origines notamment), confrontations entre les droits et les int r ts des personnes concern es, etc.
- **Les repr sentations de l'adoption** au prisme des productions artistiques et litt raires, des m dias  crits et audiovisuels.
- **L'appr hension de l'adoption par les sciences humaines et sociales et les sciences de la sant ** : notions et concepts mobilis s,  crits et expertises,  tudes et pratiques professionnelles.
- **Les archives de l'adoption** : constitution-conservation-communication, archives publiques, archives associatives, archives priv es et traces de soi, acc s aux origines, besoin d'histoire.

Si l'approche historique est privil gi e – les communications devront porter sur la p riode contemporaine consid r e, dans son ensemble ou sur un moment donn  – les organisateurs du colloque invitent plus largement les chercheur-e-s des sciences humaines et sociales (droit, sociologie, anthropologie, d mographie, science politique, psychologie)   proposer des interventions comportant une dimension historique.

Enfin, si le colloque porte sur l'adoption en France depuis un si cle, des communications r ellement comparatistes entre la situation fran aise et des situations  trang res seront les bienvenues.

Modalit s de soumission :

Les propositions de communication, d'une longueur de 2 000 signes maximum et comprenant un titre, une pr sentation de la m thode mise en  uvre et des sources mobilis es, accompagn es d'un **court CV** (une page), sont   envoyer par mail   yves.denechere@univ-angers.fr et fabio.macedo@univ-angers.fr avant le **15 octobre 2022**. Les organisateurs indiqueront les propositions retenues par le comit  scientifique le 15 novembre 2022.

NB Pour chaque communication retenue un r sum  d'une page devra  tre envoy  avant le colloque en avril 2023. Un projet de publication est pr vu. Les textes complets devront  tre d pos s en septembre 2023 et ne seront retenus qu'apr s  valuations scientifiques.

Pendant ces deux jours, seront  galement organis s des temps d'expression et d' change avec les personnes concern es par l'adoption : table de presse, exposition, table ronde.

Organisateurs :

- Yves Den ch re, professeur d'histoire contemporaine, Universit  d'Angers-UMR TEMOS
- Fabio Macedo, chercheur post-doctorant en histoire, Universit  d'Angers-UMR TEMOS

Comit  scientifique :

- Yves Den ch re, professeur d'histoire contemporaine, Universit  d'Angers-TEMOS
 - Agn s Fine, anthropologue, directrice d' tudes  m rite EHESS
 - B n dicte Grailles, ma tre de conf rences en archivistique, Universit  d'Angers-TEMOS
 - Fabio Macedo, chercheur post-doctorant en histoire, Universit  d'Angers-TEMOS
 - Jean-Fran ois Mignot, charg  de recherche en sociologie, CNRS-GEMASS
 - Anne-Marie Pich , professeure   l' cole de travail social, Universit  du Qu bec   Montr al
 - Antoine Rivier , ma tre de conf rences en sciences de l' ducation, Universit  Paris 8- IHTP
 - S bastien Roux, directeur de recherche en sociologie CNRS/University of Arizona-iGlobes
 - Aubeline Vinay, professeure de psychologie clinique du lien social, Universit  d'Angers-CliPsy
-